

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 30 mars 2017

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017048

Présents : 26

Votants : 32

Objet : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile de France pour la création d'un portail documentaire numérique pour la médiathèque

Le 30 mars 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 24 mars 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Christophe JEDRECY, Annie SARRAN, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Farid GHENAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Romain VITEAU, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Nadia LE BOURNOT, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Fabienne LAPINA, Conseillers Municipaux.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY.

ABSENTS EXCUSES : Catherine AUBERT, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Pierre DUCOLONER, Eric RINEAU, Désigane FLORE.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoirs ont été donnés par Catherine AUBERT à Olivier BOUTON, Sylvine HENDELUS à Gérard DIAZ, Séverine HULBACH à Thomas KIEFFER, Eric RINEAU à Marie-Ange ROUSSEL, Pierre DUCOLONER à Béatrice CROS, Désigane FLORE à Claudine KIEFFER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Romain VITEAU

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

Ce projet consiste en la mise en place du portail numérique documentaire de la médiathèque, point d'entrée unique permettant à l'utilisateur d'accéder à toutes les ressources de la médiathèque et de profiter de manière personnalisée aux services offerts en fonction de son profil d'utilisateur, ce partout et à tout moment.

Ce portail est donc un service proposé par la médiathèque disponible 7 jours/7, 24 heures/24, permettant de répondre aux besoins des usagers. Ancrage dans notre époque, véritable vitrine en ligne de la médiathèque, il valorise ses collections mais aussi ses compétences. C'est un espace d'échanges avec de nouveaux services offerts, non seulement aux personnes fréquentant l'établissement, mais aussi à l'ensemble de la population.

C3RB est le fournisseur du progiciel actuel de la médiathèque (Orphée). Il répond parfaitement aux attentes de la commune et la mise à jour prévue en 2017 est encore plus ergonomique.

Ainsi, le portail proposé par C3RB a été retenu : il s'agit d'un portail très évolutif et qui a également des fonctions qui permettent l'actualisation du contenu de manière automatique.

Le coût total de ce portail numérique est de 10 140,00 € TTC (8 450,00 € HT), comprenant la licence, la conduite de projet, l'installation, la mise en œuvre et la formation.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile de France (DRAC) a mis en place des dispositifs destinés notamment à soutenir les opérations de création de services multimédia.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'utilité de la mise en service de ce portail numérique documentaire pour la médiathèque,

Considérant que la DRAC Ile de France entend attribuer une subvention à la médiathèque pour la création de ce portail documentaire et sa mise en œuvre ;

Considérant qu'il convient de constituer le formulaire adapté à cet engagement, pour solliciter auprès de la DRAC la subvention la plus élevée possible.

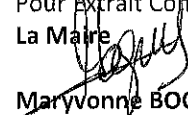
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **de solliciter** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile de France l'attribution d'une subvention la plus élevée possible, pour la création du portail numérique documentaire de la médiathèque et sa mise en œuvre.
- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce administrative relative à cette demande.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 01 AVR. 2017
- **Transmis au représentant de l'Etat**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour ~~Extrait~~ Conforme
La Maire

Maryvonne BOQUET